



L'Écho de Barkmere – mai 2025

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue samedi le 10 mai 2025 :

ANNONCES

Les représentants du ministère de l'Environnement que nous avons rencontrés le mois dernier, ont décidé de déposer une déclaration d'appartenance sur les lots submergés distincts. Ce sont ces lots qui sont entièrement submergés et non pas une partie d'un lot existant sur la terre ferme. L'article 19 de la Loi sur les terres du domaine de l'État leur permet de procéder ainsi. Les lots visés feront dès lors automatiquement partie des terres publiques, comme le reste du Lac.

Pour les autres lots, la situation n'est pas entièrement résolue. Bien sûr si la partie submergée d'un lot ne fait face qu'à ce même lot sur la rive, il n'y a aucune difficulté. Mais si la partie submergée s'étend face à d'autres lots avec des propriétaires distincts, cela pourrait créer des situations difficiles, ce que la Ville souhaite pouvoir régler, afin de faciliter l'émission de permis et certificats pour les quais et abris à bateaux.

Les nouvelles caméras vidéo ont été installées dans la zone du débarcadère, avec une vue sur les quais publics et de location, ainsi que la zone de conteneurs pour les matières résiduelles. L'administration a donc accès à des images, de jour comme de nuit, pour surveiller les agissements suspects dans ces lieux. Déjà, des gens ayant fait des dépôts de déchets illicites ont été identifiés et ont reçus des amendes.

Un des nôtres a été honoré pour ses longs efforts en protection de l'environnement, en recevant la prestigieuse médaille du Couronnement du roi Charles III. Il s'agit du conseiller Stephen Lloyd, qui a été ainsi récompensé pour sa contribution exceptionnelle pour la protection du bois Angell dans l'ouest de l'île de Montréal, ses années sur le conseil d'administration de l'organisme Conservation Nature Canada ainsi que ses quinze années passées comme conseiller municipal de la Ville de Barkmere. Félicitations à Stephen!

EMPLOYÉS D'ÉTÉ ET DISPONIBILITÉS

La Ville a réembauché les cinq mêmes étudiants qui ont travaillé l'été dernier, comme préposé(e)s au débarcadère et pour d'autres tâches connexes. Encore une fois, nous vous demandons d'être polis avec ces jeunes gens qui débutent dans la vie, et qui ne font que suivre les directives de l'administration pour appliquer nos règlements.

Les étudiants seront disponibles les week-ends jusqu'à la mi-juin, puis quotidiennement durant l'été, jusqu'à la fin du mois d'août.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers vérifiés par le vérificateur externe ont été déposés et pourront être transmis au ministère des Affaires municipales. La Ville continue d'être en excellent santé financière, et d'être en mesure de limiter les augmentations de taxes, ou même les diminuer comme c'est le cas cette année.

COURS DE PREMIERS SOINS

La Ville a retenu les services d'une firme spécialisée pour offrir des cours de premiers soins pour celles et ceux qui le voudront. Ce cours sera offert le 21 juin, de 8h30 à 16h30, au centre communautaire. Ceci fait partie du plan d'action mis de l'avant par le Conseil et l'administration pour améliorer la sécurité de nos citoyens vivants dans une zone difficile ou longue à accéder pour le service de premiers répondants, ce qui représente tout le monde à Barkmere. Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'administration municipale à communications@barkmere.ca.

CAMPAGNE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS 2025

La Ville recherche des volontaires pour apprendre et participer à l'enlèvement des plants de myriophylles cette année. Il nous faut assurer la relève de Mme Anne Létourneau et de M. Sylvain Miller. Une formation en plongée sous-marine est nécessaire. Veuillez contacter l'administration municipale à communications@barkmere.ca.

On demande également à la population d'éviter le secteur de la baie Silver passé la petite île à cet endroit, que ce soit en bateau, en canoë ou en kayak. La présence d'embarcation tend à répandre ces plantes néfastes qui deviennent difficiles à découvrir et à retirer.

ACQUISITION DU PARC DES RÉSIDENTS

La Ville et le propriétaire du lot où le Parc des résidents est situé se sont entendus sur un prix de vente, et la Ville pourra acquérir le parc pour un montant de 70 000\$ sans avoir à continuer les procédures d'expropriation. Cet achat permet de pérenniser l'existence du parc.

SENTIERS SUR LA PRESQU'ÎLE

La Ville a réembauché l'ingénieur forestier pour réviser le plan des sentiers, en tenant compte des commentaires recueillis cet hiver, et préparer la demande officielle à présenter au ministère des Ressources naturelles et des forêts. Avant cette présentation, une dernière consultation publique aura lieu afin de permettre à tous les résidents de s'exprimer.

DERNIER CONSEIL DE LA MRC DES LAURENTIDES

Peu de chose à rapporter du dernier Conseil de la MRC : eux aussi présentaient leurs états financiers vérifiés.

Le Conseil de la MRC a voté une résolution pour présenter un court mémoire à la consultation PAFIO du ministère des Ressources naturelles et des forêts. Il s'agissait d'exiger du ministère et des entrepreneurs forestiers qu'ils identifient à l'avance les chemins qui serviront au transport du bois, du traitement forestier, des pourcentages de bois récoltés et du volume et nombre de voyages requis. La MRC exige également un rapport d'un biologiste pour les activités à proximité des milieux humides et hydriques indiqués dans son plan régional.

À ce sujet, par ailleurs, le ministère a indiqué qu'il procédera à des travaux de préparation du sol sur les sites des chantiers Félix et Goulden, afin d'y favoriser la repousse des espèces. Ces travaux seront légers mais amèneront encore de la machinerie dans nos forêts environnantes ce printemps. Cependant, il n'y a pas de travaux prévus sur la presqu'île.

PROPRETÉ DES SITES DE CONTENEURS

Nous désirons vous rappeler que la Ville a investi des sommes importantes pour améliorer le site des conteneurs. Maintenant que les travaux sont terminés il nous revient à tous de maintenir ce lieu en bon état de propreté.

Nous vous rappelons que tout dépôt, quel qu'il soit d'objet sur le terrain est strictement défendu et passible d'amende sévère. Par exemple. Lundi soir à 20h00 un fauteuil a été déposé près des conteneurs. Nos images captées par notre nouveau système de caméras de surveillance, ont clairement identifié la dame qui a effectué ce dépôt illégal. Nous vous répétons donc, qu'il est interdit de déposer quoi que ce soit sur le sol.

Si l'objet dont vous voulez vous débarrasser n'entre pas dans les conteneurs, c'est qu'il doit être transporté à l'écocentre! Pas déposé par terre.

C'est par notre comportement à tous que nous arriverons à maintenir cet endroit propre. Prenez-note que les mêmes remarques s'appliquent au site de conteneurs du secteur Duncan.

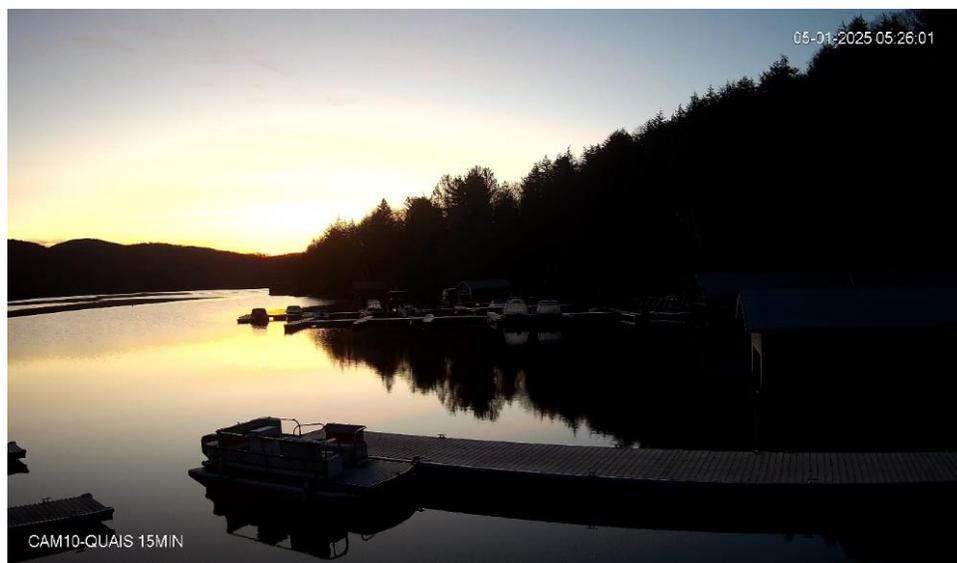


Photo prise tôt le matin du 1^{er} mai

Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.